



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 17

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_17-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER,

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation de signature des marchés relatifs à la
fourniture, la livraison, le montage et la mise en
service de véhicules équipés pour la collecte des
déchets ménagers et assimilés**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération assure en régie la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et possède un parc de 12 camions-bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil et deux à l'hydrogène.

Vu le vieillissement du parc, un projet de renouvellement progressif est en cours. Ainsi deux bennes ont été acquises sur l'exercice 2024, une benne classique et une benne avec grue de levage.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 10 juillet 2024 selon la procédure d'appel d'offres européen ouvert, allotie en quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T ;
- Lot 2 : Fourniture d'une grue de levage avec une portée hydraulique minimale : environ 2.3 à 2.5 tonnes entre 8 et 9 mètres et d'un bras de manutention de 20 tonnes ;
- Lot 3 : Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T ;
- Lot 4 : Fourniture d'une benne mono opérateur à ordures ménagères 22 à 23 m³ - environ 9 T utiles.

Sept plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 12 août 2024 à 12 h, par les candidats suivants :

Pour le lot 1 :

- DIAN (1 offre de base et une offre variante) ;
- STARTRUCKS ;
- LIMOB ;
- GARAGE DE L'ATLANTIQUE.

Pour le lot 2 :

- BG CARROSSERIE

Pour le lot 3 :

- DIAN ;
- STARTRUCKS ;
- LIMOB.

Pour le lot 4 :

- SEMAT.

Le rapport d'analyse des offres a été établi selon les critères de jugement définis à savoir :

Pour le lot 1 et 3 :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - Puissance et caractéristiques de la motorisation - 10 % ;
 - Caractéristiques techniques et qualité technique du châssis - 10 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques de la cabine - 10 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques de la transmission - 10 % ;
 - Conditions de garantie, de maintenance et service après-vente - 5 % ;
 - Incidences énergétiques et environnemental du véhicule - 5 %.

Pour le lot 2 :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - Caractéristiques techniques et qualité technique de la grue de levage 20 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques du bras de manutention 10 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques de la pince de préhension 10 % ;
 - Conditions de garantie et service après-vente 10 %.

Pour le lot 4 :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - Caractéristiques techniques et qualité de la benne 20 % ;

- Caractéristiques et qualité techniques du bras à chargement latéral 10 % ;
- Caractéristiques et qualité techniques du compacteur 10 % ;
 - Conditions de garantie et service après-vente 10 %.

Au regard du rapport d'analyse des offres établi, la commission d'appel d'offres, réunie le 8 novembre 2024, a pris les décisions d'attribution suivantes :

- Attribution du lot 1 « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T », au candidat SA GARAGE DE L'ATLANTIQUE pour un montant de 177 000 € HT soit 213 234.76 € TTC ;
- Attribution du lot 3 « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T », au candidat DIAN pour un montant de 154 219.36 € HT soit 186 000 € TTC ;
- Attribution du Lot 4 « Fourniture d'une benne mono opérateur à ordures ménagères 22 à 23 m³ - environ 9T utiles », au candidat SEMAT pour un montant de 173 720 € HT soit 208 464 € TTC ;

La commission d'appel d'offres a en revanche décidé de ne pas attribuer le lot 2 « Fourniture d'une grue de levage avec une portée hydraulique minimale, environ 2.3 à 2.5 tonnes entre 8 et 9 mètres et d'un bras de manutention de 20 tonnes » en considérant qu'une seule offre a été déposée par le candidat BG CARROSSERIE et que le montant de cette offre outrepassait l'estimation financière établie, et a préconisé que ce lot soit relancé.

Le Président de la Communauté d'Agglomération, sur le fondement de la décision de la commission d'appel d'offres a pris une décision de déclaration sans suite du lot 2 « Fourniture d'une grue de levage avec une portée hydraulique minimale, environ 2.3 à 2.5 tonnes entre 8 et 9 mètres et d'un bras de manutention de 20 tonnes » pour insuffisance de concurrence.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5,**

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu le Budget Annexe REOMI,

Vu les décisions d'attribution prises par la CAO lors de sa séance du 8 novembre 2024,

Vu la décision de Président n°2024-542 du 12 novembre 2024 portant déclaration sans suite du lot 2 « Fourniture d'une grue de levage avec une portée hydraulique minimale, environ 2.3 à 2.5 tonnes entre 8 et 9 mètres et d'un bras de manutention de 20 tonnes »,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE des décisions d'attribution prises par la CAO à savoir :

- Attribution du lot 1 « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T », au candidat SA GARAGE DE L'ATLANTIQUE pour un montant de 177 000 € HT soit 213 234.76 € TTC, étant précisé que l'offre retenue est l'offre de base ;
- Attribution du lot 3 « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 T », au candidat DIAN pour un montant de 154 219.36 € HT soit 186 000 € TTC ;
- Attribution du lot 4 « Fourniture d'une benne mono opérateur à ordures ménagères 22 à 23 m³ environ 9T utiles », au candidat SEMAT pour un montant de 173 720 € HT soit 208 464 € TTC ;

Article 2 : PREND ACTE que, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Président a décidé de déclarer sans suite pour insuffisance de concurrence le lot 2 « Fourniture d'une grue de levage avec une portée hydraulique minimale, environ 2.3 à 2.5 tonnes entre 8 et 9 mètres et d'un bras de manutention de 20 tonnes » eu égard au fait qu'un seul pli a été déposé par le candidat BG CARROSSERIE et que le montant de son offre est au-delà de l'estimation financière établie ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par la CAO du 8 novembre 2024, et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à attribuer et à signer le lot 2 relancé dans la limite de 150 000 € HT, et à prendre tout acte d'exécution de ce marché.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Sonia CHARLOS

Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 DEC. 2024
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.